

Direction du développement et de l'équilibre des territoires
Service environnement et espace rural

Cadre réservé à l'Administration	
Dossier n°
Date réception
Date envoi à AERMC

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION : EAU POTABLE

(articles L 1111-10 et L 3232-1 du CGCT)

La politique de gestion de l'eau constitue une priorité du Département inscrite dans
l'axe 1 des contrats P@C C@P25 établis avec les territoires pour 2018-2021
(enveloppe budgétaire spécifique)

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

MAITRE D'OUVRAGE (MO)	MAITRE D'ŒUVRE (chargé de l'élaboration du projet)
- Nature : <input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> groupement de communes	- Nom :
- Nom :	- Adresse postale :
- Adresse postale :
.....	- Contacts utiles :
- Territoire (EPCI) : Tél : Fax :
- N°SIREN / SIRET : Adresse e-mail :
- Contacts utiles :	. Personne en charge du dossier :
. Tél : Fax :	NOM et Prénom :
. Adresse e-mail :	Qualité :
. Personne en charge du dossier :	- Marché de maîtrise d'œuvre établi le :
NOM et Prénom :/...../ 20.....
Qualité :	
- dans le cas où le bénéficiaire de l'aide n'est pas le demandeur, préciser si :	
<input type="checkbox"/> concession <input type="checkbox"/> affermage <input type="checkbox"/> autre :	
Le demandeur a-t-il déjà bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le demandeur a-t-il déjà bénéficié d'une aide du Département :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

2 - OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Nature de l'opération : Etude (compléter en p.4 : cadre A) Travaux (compléter p.4 : cadre B ou cadre C selon la nature des travaux)
- Intitulé du projet :
- Lieu de réalisation du projet (commune, voie, n°) :
- Coût total HT du projet estimé à la date de dépôt du présent dossier €
- La réalisation du projet est-elle prévue en plusieurs tranches fonctionnelles ? : oui non
- Si oui : - Nombre de tranches : - N°: et coût HT de la présente tranche : €
- Planning de réalisation : Date prévisionnelle de début /..... /..... De fin : /..... /.....
- Cette opération est-elle concomitante avec une opération "assainissement" : oui non

3 - DONNES SPECIFIQUES A L'OPERATION

Critères d'éligibilité des demandes de subvention :

- Seuils de montant pour les travaux : le montant doit être supérieur à 10 000 € HT pour l'Agence de l'eau et le Département
- Seuils de montant pour les études : le montant doit être supérieur à 10 000 € HT pour l'Agence de l'eau et à 5 000 € pour le Département (excepté pour les études de protection de captages : pas de seuil applicable)
- Fourniture du schéma directeur ou de l'étude préalable (ou autre document) justifiant l'opération et l'inscrivant dans une réflexion globale
- Prix de l'eau facturé aux abonnés des services d'eau potable : > 1€ HT/m³ et hors redevance (sur la base d'une consommation de 120 m³, y compris le prix de la part fixe)
- Renseignement des données et des indicateurs de l'année N-1 dans le logiciel SISPEA (système d'information des services d'eau et d'assainissement)
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des services pour garantir une gestion durable : > au seuil en vigueur

3.1 - Informations générales

- ▶ La commune de réalisation du projet est-elle située en zone de revitalisation rurale (ZRR) : OUI NON
- ▶ Le projet est-il intégré dans un contrat de territoire avec l'Agence de l'eau : OUI NON
- ▶ Prix de l'eau facturé aux abonnés des services d'eau potable en € HT/m³ et hors redevances (sur la base d'une consommation de 120 m³, y compris la part fixe) :
- ▶ Valeur de l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) pour l'eau potable pour l'année N-1 :
- ▶ **Schéma directeur d'eau potable ou Etude diagnostique des réseaux :**
 - Réalisé(e) en (année) En cours Prévu(e) en (année)
- ▶ Les travaux sont-ils inscrits comme prioritaires dans un Schéma Directeur d'Eau Potable et/ou prescrits dans le cadre d'une étude diagnostique ? OUI NON
- ▶ **Type de traitement (potabilisation) existant :**
- ▶ **Etat d'avancement de la procédure réglementaire de protection du (des) captage(s) :**
 - rapport de l'hydrogéologue agréé dossier d'enquête publique
 - arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) captage physiquement protégé
- ▶ **Données issues du Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (année :) :**
 - nombre de ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable :
 - présence de compteurs de production : Oui Non
 - volumes prélevés et/ou achetés : m³ / an
 - volumes facturés : m³ / an
 - besoin des activités économiques (moyenne annuelle) : m³ / an
 - rendement du réseau :%
 - qualité de l'eau distribuée (voir pièces à fournir)

► **Travaux sur réseaux AEP :**

- **Economies d'eau : travaux sur réseaux d'eau potable**

- coût global du projet (diminué du coût d'exploitation) :
- prix (en € HT) au mètre linéaire (ml) du projet de réseau :
- existence d'un inventaire du patrimoine : oui non
- indice de connaissance du patrimoine :
- existence d'un plan d'action visant à atteindre les objectifs de rendement prévus par la loi : oui non
- rendement actuel du réseau :
- objectif rendement réglementaire :
- volume total prélevé, déclaré pour la redevance prélèvement (m3) :
.....

- **Volume économisé par ces travaux (m3/an) : (OBLIGATOIRE)**

- *Méthode recommandée pour les travaux de réparation de fuites :*
- $Volume = ILP * longueur\ tronçon\ réparé * 365$
- avec ILP (m3/km/j) : Indice Linéaire de Perte du secteur concerné par les travaux ou par défaut du réseau (ILP moyen)
- ILP =m3/km/j
- Longueur =km
- Echelle de calcul de l'ILP :
- (tronçon / secteur / réseau)
- Volume = m3 / an
- Provenance de l'ILP (nom de la source de donnée et année) :
- Si les réparations concernent plusieurs secteurs avec ILP différents, faire la somme des volumes calculés par secteur (à détailler) :
- Volume total = m3/an
-
-
- Pour les autres travaux sur les réseaux d'eau potable ou si autre méthode utilisée :
- Volume économisé = m3/an
- Préciser ci-dessous la méthode utilisée :
.....
.....

- Secteur concerné par un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) adopté : oui non

3.2 - Nature de l'opération (cocher la case correspondante) :

Cadre A	<p>Etude</p> <p><input type="checkbox"/> schéma directeur (sécurisation, interconnexion...) <input type="checkbox"/> schéma de distribution</p> <p><input type="checkbox"/> protection de captage</p> <p><input type="checkbox"/> étude préalable au transfert de la compétence AEP à un EPCI à fiscalité propre</p> <p><input type="checkbox"/> étude technico-économique</p>
Cadre B	<p>Travaux pour la production d'eau potable</p> <p><input type="checkbox"/> protection de captage</p> <p><input type="checkbox"/> réalisation de forage (<i>voir pièces à fournir</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> traitement (<i>voir pièces à fournir</i>) Type :</p> <p><input type="checkbox"/> travaux sur réservoirs <input type="checkbox"/> amélioration des installations existantes</p> <p><input type="checkbox"/> compteurs de production <input type="checkbox"/> télégestion</p>
Cadre C	<p>Travaux pour la distribution d'eau potable (*)</p> <p><input type="checkbox"/> réhabilitation de réseaux</p> <p><input type="checkbox"/> renforcement de réseaux <input type="checkbox"/> interconnexion</p> <p><input type="checkbox"/> compteurs de sectorisation <input type="checkbox"/> télégestion</p> <p>(*) : Pour les travaux sur les réseaux d'eau potable dont le montant est > 150 000 € HT, les travaux devront être réalisés en respectant les principes de la Charte qualité nationale des réseaux d'eau potable</p>

4 – PIÈCES A FOURNIR

▪ Pièces communes à tout type d'opération :

- Délibération de la collectivité :
 - . adoptant l'opération,
 - . sollicitant une aide financière du Département et de l'Agence de l'eau,
 - . mentionnant les autres participations financières (particuliers, Etat,...),
 - . acceptant de prendre en charge le financement de la part résiduelle,
 - . s'engageant à réaliser les travaux sur les réseaux d'eau potable selon les principes de la Charte nationale Qualité des réseaux d'eau potable pour les travaux sur les réseaux d'un montant supérieur ou égal à 150 000 € (se reporter au modèle de texte à insérer dans la délibération). Cet engagement implique le respect de cette Charte qui stipule notamment que le titulaire est tenu de fournir, à l'occasion du versement du solde de l'aide ou dans les 5 années suivantes, les documents énumérés ci-après : note ou rapport d'étude géotechnique, cadre de mémoire technique (joint au dossier de consultation des entreprises - DCE) et plans de récolement des ouvrages aidés (voir note explicative et modèle de certificat en annexe). Toute absence de ces pièces pourra entraîner une réduction de l'aide financière.

La délibération peut être rédigée comme suit :

« le Conseil... (municipal, syndical, de communauté) adopte le projet, sollicite l'aide du Département et de l'Agence de l'eau, mentionne les autres participations financières (Etat, particuliers,...) et s'engage à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement »

- Le récépissé attestant du dépôt des données et du remplissage des indicateurs dans le système d'information (observatoire national) des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) pour l'année N-1 avec les données du dernier Rapport d'activité sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) publié à la date du dépôt de la demande d'aide
- Note de présentation de l'opération précisant le contexte, le fait générateur et le descriptif
- Devis détaillé ou résultat de la consultation des entreprises, à défaut le détail estimatif du maître d'œuvre **(dans ce dernier cas, le dossier ne pourra être considéré complet qu'après transmission des marchés signés -AE et DQE- des entreprises retenues pour la totalité des travaux et prestations du projet)**
- Le schéma directeur d'eau potable ou l'étude préalable (ou autre document) justifiant l'opération et l'inscrivant dans une réflexion globale
- Plans détaillés faisant apparaître précisément les ouvrages existants et les travaux prévus
- Arrêté préfectoral de DUP ou attestation de l'ARS de dépôt complet du dossier pour enquête publique à fournir pour tout type de travaux (sauf études)
- Facture d'eau détaillée faisant apparaître, le cas échéant, les parts communale et intercommunale
- Une copie des délibérations fixant le prix de l'eau potable **> 1 € / m³ hors taxe et hors redevance (sur la base d'une consommation de 120 m³, y compris le prix de la part fixe)** et précisant la part fixe et la part proportionnelle au volume consommé
- Extrait de la situation au répertoire SIRENE
- Pour les EPCI, en cas de première demande ou de modification récente des statuts, joindre une copie des statuts et de l'arrêté préfectoral associé
- Pour les délégataires de service public, copie du contrat de DSP (délégation de service public)
- Situation au plan réglementaire et administratif : arrêté d'autorisation ou récépissé de déclaration au titre du Code de l'environnement, avis des services de police de l'eau, avis du CODERST

- **Pièce complémentaire à fournir dans le cas des études :**
 - le cahier des charges de l'étude envisagée
- **Pièce complémentaire à fournir pour les travaux de mise en conformité de captage :**
 - l'estimation financière de France Domaine dans le cas d'acquisition de terrains inclus au sein des périmètres de protection immédiate (PPI) ou rapprochée (PPR)
- **Pièce complémentaire à fournir pour les travaux de traitement (potabilisation) :**
 - l'avis de l'ARS confirmant la non-conformité de l'eau distribuée et validant le type de traitement envisagé
- **Pièce complémentaire à fournir pour les travaux de forage :**
 - l'autorisation de prélèvement délivrée par l'ARS
- **Pièce complémentaire à fournir pour les travaux sur les réseaux de distribution :**
 - le dernier bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée.
- **Pièces à joindre à la demande de versement de solde de la subvention :**
 - Pour toutes les opérations de travaux de réseaux d'eau potable d'un montant supérieur ou égal à **150 000 € HT**, l'Agence de l'eau et le Département exigent la production d'un certificat signé du maître d'ouvrage et de son maître d'œuvre, attestant des résultats satisfaisants des essais préalables à la réception des ouvrages et de leur réalisation conforme à la réglementation (voir note explicative et modèle de certificat en annexe).

Pour être considéré comme **COMPLET**, en plus du présent formulaire dûment rempli et signé, votre dossier de demande de subvention devra obligatoirement comporter, **au moment de son dépôt** auprès du Département, les pièces mentionnées ci-dessus. **Tout dossier incomplet ne sera examiné qu'après transmission des pièces manquantes.**

5 – COUT ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

5.1 – Détail des coûts :

DEPENSES	MONTANT (EN € HT)
Travaux :€
Frais de maîtrise d'ouvrage :	
- études préalables (levés topographiques, sondages, ...)€
- conduite d'opération (éventuelle)€
- frais d'enquête publique€
- essais de réception€
- autres (à préciser)€
Maîtrise d'œuvre€
TOTAL€

5.2 – Plan de financement :

FINANCEMENT	SOLLICITE		ACQUIS	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Subventions :				
- Département.....€€
- Agence de l'Eau.....€€
- Autre (Etat, Europe).....€€
Emprunts :				
-€€
.....€€
Autres ressources :				
- Taxes d'urbanisme.....€€
- Fonds de concours.....€€
-€€
Autofinancement :€€
TOTAL :€	100 €	100

6 - ETAPES DE REALISATION DE L'OPERATION

	DATE (mois et année)
1 - Emergence du projet : réunion de travail OBLIGATOIRE avec les services du Département (service Environnement et espace rural)/.....
2 - Consultation du maître d'œuvre/.....
3 - Validation de l'avant-projet détaillé (APD)/.....
4 - Dépôt du présent dossier de demande de subvention auprès du Département (guichet unique de dépôt des dossiers)	Au stade APD
5 - Consultation des entreprises/.....
6 - Choix des entreprises/.....
7 - Décision d'attribution de subvention par le Département et par l'Agence de l'eau	(dans la limite des crédits disponibles)
8 - Début des travaux <i>(Important : une autorisation pour commencement anticipé des travaux pourra vous être délivrée par le Département et l'Agence de l'eau avant décision d'attribution de subvention, uniquement si votre dossier de demande de subvention est complet)</i>/..... (date prévisionnelle)
9 - Réception des travaux/..... (date prévisionnelle)
10 - Transmission au Département et à l'Agence de l'eau des justificatifs (techniques et financiers) demandés pour le versement du solde de la subvention	2 ans (au plus tard) après l'autorisation de commencer l'opération ou après la notification de la subvention
11- Versement du solde de la subvention par le Département et l'Agence de l'eau	

Vous trouverez toutes les informations utiles pour l'élaboration de votre dossier de demande de subvention - sur le site www.doubs.fr, à la rubrique « Vous accompagner », « Collectivités », « Accompagnement des collectivités ».

Vous pouvez contacter ou rencontrer les services instructeurs de votre dossier à l'adresse suivante :

- **pour le Département du Doubs** - Direction du développement et de l'équilibre des territoires – Service environnement et espace rural – 1 Chemin de ronde du Fort Griffon, 25000 Besançon, Tél. 03.81.25.81.37
- **pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse** – Délégation de Besançon – 34 rue de la Corvée, 25000 Besançon - Tél. 04.26.22.31.00

7 – ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné(e) :

M./Mme :
agissant en qualité de :
dûment mandaté par :

- sollicite, pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'une aide financière de la part du Département du Doubs et de l'Agence de l'eau, conformément au plan de financement prévisionnel figurant ci-dessus,
- certifie :
 - disposer de la compétence juridique pour porter la maîtrise d'ouvrage du projet,
 - avoir pris connaissance des conditions générales et particulières d'intervention de l'Agence de l'eau, et m'engage à assumer les obligations faites au bénéficiaire de l'aide en cas d'attribution,
 - **avoir pris contact avec le Service Environnement et Espace Rural du Département lors de l'émergence du projet (avant la finalisation du programme)** afin de faire un point global sur son éligibilité à un soutien départemental, sur le financement envisagé, sur le planning prévisionnel et sur les modalités de constitution du présent dossier,
 - **que le projet a atteint le stade avant-projet définitif (APD) à la date de dépôt du présent dossier** de demande de subvention auprès du Département,
 - **que le projet n'a pas fait pas l'objet d'un commencement d'exécution**, celui-ci étant subordonné à la délivrance d'une autorisation de démarrage délivrée par le Département,
 - l'exactitude de tous les renseignements figurant dans le présent dossier,
- m'engage :
 - à mener à son terme la réalisation du projet dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la subvention qui aura été individualisée par le Département (ou à compter de la date de l'autorisation de commencement anticipée des travaux qui aura été accordée par le Département),
 - à informer le Département et l'Agence de l'eau, dans les plus brefs délais, des éventuelles difficultés qui seraient rencontrées lors de la réalisation opérationnelle du projet et de toute modification de son plan de financement,
 - à transmettre au Département et à l'Agence de l'eau les justificatifs demandés pour le versement de la subvention (acomptes et solde) et qui permettront de vérifier la conformité des dépenses justifiées avec l'objet de la présente demande,
 - à mentionner le concours financier du Département et de l'Agence de l'eau sur le chantier, ainsi que sur tout document de communication ou à l'occasion de toute manifestation relative à la présente opération.

Fait à :
le :/...../ 20.....

Cachet et signature :

Dossier à adresser en 2 exemplaires à l'adresse suivante (guichet unique de dépôt) :

**Madame la Présidente du Département du Doubs
Hôtel du Département
7 Avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANCON Cedex**